



Désolidarisation prêt immobilier

Par math19

Bonsoir,

Suite à mon divorce depuis 1 an, je souhaite me désolidariser du prêt immobilier que mon ex mari et moi avons pour notre maison.

Je souhaite réinvestir, et la banque m'a demandé de consulter un notaire et faire les démarches auprès de lui.

Je pensais qu'en divorçant, il était plus simple de s'adresser à la banque avec qui nous avons contracté le prêt.

J'aimerais savoir quel coût cela peut représenter, pour lequel des emprunteurs?

Comment dois-je procéder?

En vous remerciant pour vos réponses précises.
salutations les meilleures.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il semble que vous n'avez rien fait concernant ce bien dans le cadre de la procédure de divorce.

De ce fait vous êtes restés en indivision et solidaires de ce crédit.

Pour vous désolidariser, il faut que la banque accepte que votre ex-mari devienne seul emprunteur et ceci pour la totalité du montant emprunté.

Si la banque n'accepte pas ce principe, il reste à demander au notaire de procéder au partage de l'indivision :

- soit votre ex rachète votre part, et refinance le total avec un autre crédit où il est seul emprunteur
- soit le bien doit être vendu à un tiers.

Qu'en pense votre ex-mari ? A-t-il les capacités financières de racheter votre part et d'emprunter seul pour le capital restant dû ?

Par janus2

je souhaite me désolidariser du prêt immobilier que mon ex mari et moi avons pour notre maison.

Bonjour,

On comprend donc que vous êtes toujours propriétaire de ce bien en indivision avec votre ex-mari. Il ne s'agit donc pas seulement de vous désolidariser du prêt, mais avant tout de régler cette situation de propriété.